

**Désignation des représentants de l'Université Lumière Lyon 2 au sein du conseil d'administration (catégorie n° 1) de la ComUE Lyon Saint-Étienne**

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;*

*Vu les statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » approuvé par le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024, notamment l'article 10.1 ;*

En ma qualité de Présidente de l'Université Lumière Lyon 2, je désigne, pour siéger au sein de conseil d'administration de la ComUE (catégorie n° 1) :

- Mme Nathalie DOMPNIER, *présidente de l'Université.*
- M. James WALKER, *vice-président de l'Université en charge du Conseil d'administration et des relations internationales.*

Fait à Lyon, le 25/03/2024,

Nathalie Dompnier

Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

